



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

**APPEL A CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES
LAMPES D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE AERE DE LA BCEAO A DAKAR**

Mai 2020



I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations pour le remplacement des luminaires classiques des locaux, du terrains de sport et du jardin du Centre aéré de Dakar-Yoff par des luminaires munis de lampes à basse consommation énergétique et de performances plus élevées, de type LED ou équivalent.

L'appel d'offre est organisé en trois lots distincts et independant comme suit :

- **Lot 1** : Remplacement des luminaires des locaux du Centre Aéré de Dakar-Yoff ;
- **Lot 2** : Remplacement des candélabres des espaces extérieurs et des jardins ;
- **Lot 3** : Remplacement des Projecteurs des terrains de tennis et de basket-ball.

II – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Les installations d'éclairage du Centre Aéré de Dakar-Yoff sont composées des différents types de lampes ci-dessous :

Pour le lot 1 :

Salle polyvalente

- 83 luminaires encastrables 600mm x 600 mm de 4 x 18 W ;
- 20 appliques murales décoratives avec des ampoule de 11 W/ FLUO
- 12 spots de 18 W / FLUO ;
- 46 hublots étanches avec des lampes de 11W / FLUO ;
- 7 reglettes étanches 2 x 1.20 m néon.

Salle de projection

- 5 hublots étanches avec des ampoules de 11 W/ FLUO
- 2 reglettes étanches 1 x 0.60 m, néon ;
- 1 reglette étanche 1 X 1.20 m, néon.

Cuisine

- 18 reglettes étanches 2 x1.20 m, néon ;
- 8 reglettes étanches 1 x 0.60 m, néon ;
- 3 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO
- 3 spots encastrables de 7 W/LED
- 4 appliques murales de 7 W/ LED

Salon d'honneur

- 4 hublots étanches avec ampoule de 11W / FLUO ;
 - 8 spots encastrables de 18 W / FLUO ;
 - 4 appliques murales de 7W / LED ;
 - 1 reglette étanche de 2 x 1.20 m néon.
-

Hebergement

- 35 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO.

Couloirs Hébergement

- 23 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO.

Salle de gymnastique

- 12 reglettes étanches de 2 x 1.20 m néon ;
- 30 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO ;
- 6 spots encastrables de 18 W/LED

Locaux techniques piscine et bureau Adjoint

- 8 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO.

Vestiaire et buvette de la piscine

- 20 applique murales avec ampoule de 11 W/ FLUO ;
- 30 hublots étanches avec ampoule de 11 W/ FLUO;
- 3 luminaires type linolite pour éclairage lavabo ;
- 3 spots encastrables de 15 W /LED.

Cases de ceremonies

- 24 appliques murales avec ampoule de 11 W/ FLUO ;
- 5 spots apparents de 7 W.

Poste de garde et toilettes terrain

- 15 hublots étanches avec ampoule de 11W.

Magasin de stockage, local pompe et local groupe électrogène

- 8 reglettes étanches de 1 x 1.20 m néon ;
- 8 reglettes étanches de 2 x 1.20 m néon ;
- 2 reglette étanches de 1 x 0.60 m néon ;
- 7 hublots étanches avec ampoule de 11 W.

Pour le lot 2 :

Eclairage des jardins et de la cour

- 54 candélabres de 3.5 m surmontés de 3 boules de diametre 400 avec ampoules de 42 W/ FLUO ;
- 23 candélabres de 3.5 m surmontés de 3 boules de diametre 400 avec ampoule de 42 W / FLUO.

Eclairage extérieur et mur de clôture

- 23 candélabres de 3.5 m surmontés de 2 boules de diametre 400 avec ampoule de 42 W / FLUO.
-

Pour le lot 3 :**Eclairage des terrains de tennis et de basket-ball**

- 12 mâts de 12m surmontés chacun de 4 projecteurs de 1000 W Halogènes.

III – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

L'entreprise devra procéder au remplacement de l'ensemble des luminaires existants du Centre Aéré, par des luminaires s'adaptant parfaitement aux installations existantes et munis de lampes de très basse consommation électrique (lampes à LED en particulier).

Les travaux à exécuter se résument comme suit :

- la dépose et l'évacuation hors du site de la Banque, de l'ensemble des luminaires et des lampes à remplacer ;
- la fourniture de nouveaux luminaires, équipés d'ampoules de basse consommation, de type à LED, avec tous les accessoires permettant leur fixation dans les règles de l'art pour les locaux du centre aéré ;
- la fourniture et la pose de nouveaux candélabres à LED de 3.5 m pour le jardin et la clôture du centre aéré de Yoff ;
- la fourniture de nouveaux mâts de 12 mètres surmontés de projecteurs à LED de puissance équivalent à 3000 W/ 4000 k pour les terrains de sport. Sur cet aspect, le soumissionnaire devra s'assurer, calculs à l'appui, que les projecteurs fourniront l'éclairage requis pour les activités sportives correspondant à chaque terrain ;
- la reprise des massifs si nécessaire pour la fixation des nouveaux mats et candélabres ;
- le traitement contre l'embrun marin et la rouille des mâts et candélabres ;
- la pose et le raccordement des nouvelles lampes fournies ;
- la remise en état des infrastructures à la fin des travaux (remise en état des faux plafonds, etc.).

IMPORTANT :

Compte tenu de l'embrun marin très corrosif dans la zone du Centre Aéré de Yoff, les nouveaux mâts et candélabres à y installer, devront subir un traitement contre la corrosion à la conception et devront disposer d'une bonne protection contre l'embrun marin. Les documents techniques, en langue française, du traitement anti-corrosion envisagé pour ces derniers, à la conception, seront obligatoirement joints aux offres. Toutes les lampes doivent disposer d'une très bonne résistance à l'embrun marin.

Le matériel proposé doit être de très bonne qualité et de marque d'origine THORN, PHILIPS, OSRAM ou de toute autre marque de qualité équivalente (à préciser). Les lampes doivent avoir un indice de rendu et une température de couleur convenable pour l'éclairage des locaux et des terrains de sport.

L'installation des nouveaux appareils d'éclairage devront permettre d'obtenir un éclairage lumineux conforme aux normes pour les différents types de locaux et terrains de sport concernés.

Toute la documentation technique et les prospectus en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

N.B : Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé

que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

IV – NORMES ET RÈGLEMENTS

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- la norme EN 62471 relative à la sécurité photo-biologiques des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
- la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
- la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
- la norme NF EN 12193 relative à l'éclairage des terrains de sport ;
- la norme NF C 15 100 relatives aux installations électriques de basse tension.

V – RECEPTION – GARANTIE

La réception ne pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison et de l'installation conforme du matériel.

L'entreprise garantira les luminaires proposés sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, la fourniture de toute pièce, son remplacement ou toute réparation seront entièrement à la charge du fournisseur.

Important :

L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.

Il devra également, avant signature du marché, présenter pour approbation les échantillons du matériel à livrer (luminaires, ampoules, etc.) .

A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés.

VI – EXIGENCES DE L'OFFRE

Votre offre devra, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) du matériel proposées ;
 - indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA du matériel ;
 - préciser la durée de vie et la garantie proposée pour le matériel ;
 - être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé ;
 - être accompagnée d'un certificat de conformité des équipements proposés, attestant leur originalité et indiquant leurs garanties et d'éventuelles accréditations et autres autorisations des fabricants, pour commercialiser et/ou installer les équipements ;
 - être accompagnée de la liste des références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
-

VI. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Lot 1 : Remplacement des luminaires des locaux du Centre Aéré de Dakar-Yoff

N°	Désignation	Qté	Prix unitaires FCFA	Prix total FCFA
1	Luminaires encastrables (600 mm X 600 mm) conçus pour quatre (4) tubes LED, et équipés de grilles réflecteurs haut rendement.	85		
2	Applique murale équipée d'ampoule LED IP 68/ 6500K pour le remplacement de ceux existantes de 11 W/	75		
3	Réglettes LED étanche mono de 1,20 m / IP 68/ 4500 K	12		
4	Réglettes LED étanche duo de 1,20 m / IP 68 / 4500K	50		
5	Réglettes LED étanche mono de 0,6 m pour applique sanitaire / IP 68	20		
6	Hublots étanches LED IP 68 / 6500 K pour remplacement de ceux existants de 11 W	200		
7	Spot encastrable 10W/ 4500 K	35		
8	Ampoules LED 0,60 m / 4500K	400		
9	Ampoules LED 1,20 m / 4500 K	150		
10	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures			
11	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)			
Montant total HT/HDD (FCFA)				

Lot 2 : Remplacement des candélabres des espaces extérieurs et des jardins

N°	Désignation	Qté	Prix unitaires FCFA	Prix total FCFA
1	Candélabres de 3.5 m surmontés de 3 boules avec ampoules LED, de diamètre 400 / IP 68 / 4500 K	54		
2	Candélabres de 3.5 m surmontés de 2 boules avec ampoules LED, de diamètre 400 / IP 68 / 4500 K	25		
3	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures			
4	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)			
Montant total HT/HDD (FCFA)				

Lot 3 : Remplacement des Projecteurs des terrains de tennis et de basket-ball

N°	Désignation	Qté	Prix unitaires FCFA	Prix total FCFA
1	Mât de 12 mètre en acier galvanisé et traité de la corrosion et de l'embrun marin	12		
2	Projecteurs LED IP 68 / 4500 K, en remplacement des projecteurs de 1000 W pour terrain de sport /	50		
3	Main d'oeuvre pour l'installation du matériel et la remise en état des infrastructures			
4	Reprise des luminaires et ampoules déposés (en moins-value)			
Montant total HT/HDD (FCFA)				

NB : Ces cadres de devis quantitatif et estimatif sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent donc être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.